



LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La formation obligatoire

Objectifs

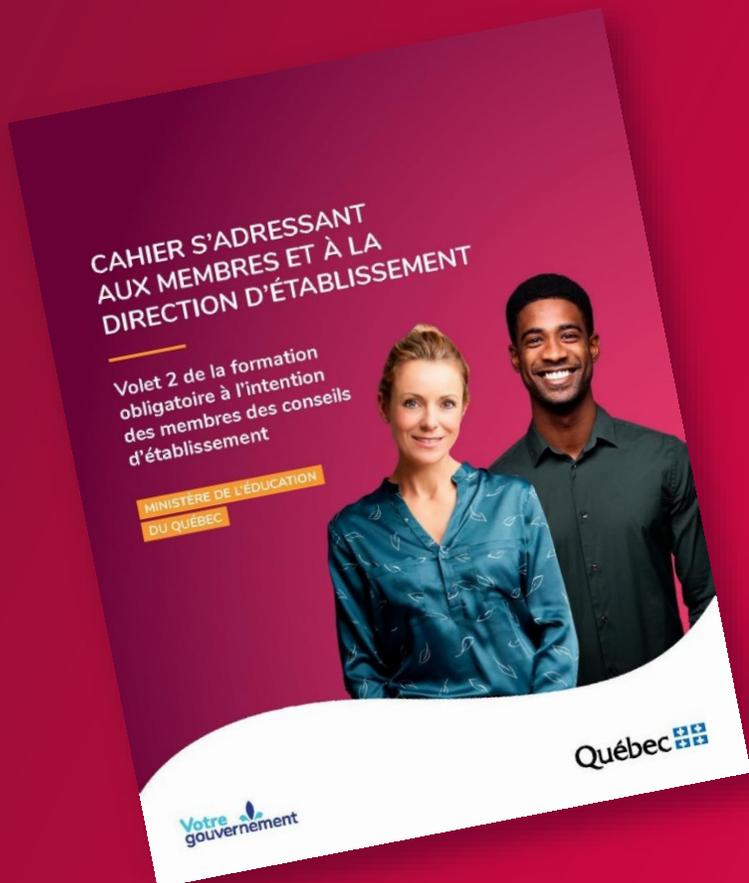
- Vous présenter le parcours de formation
- Les nouveautés des pouvoirs du conseil d'établissement



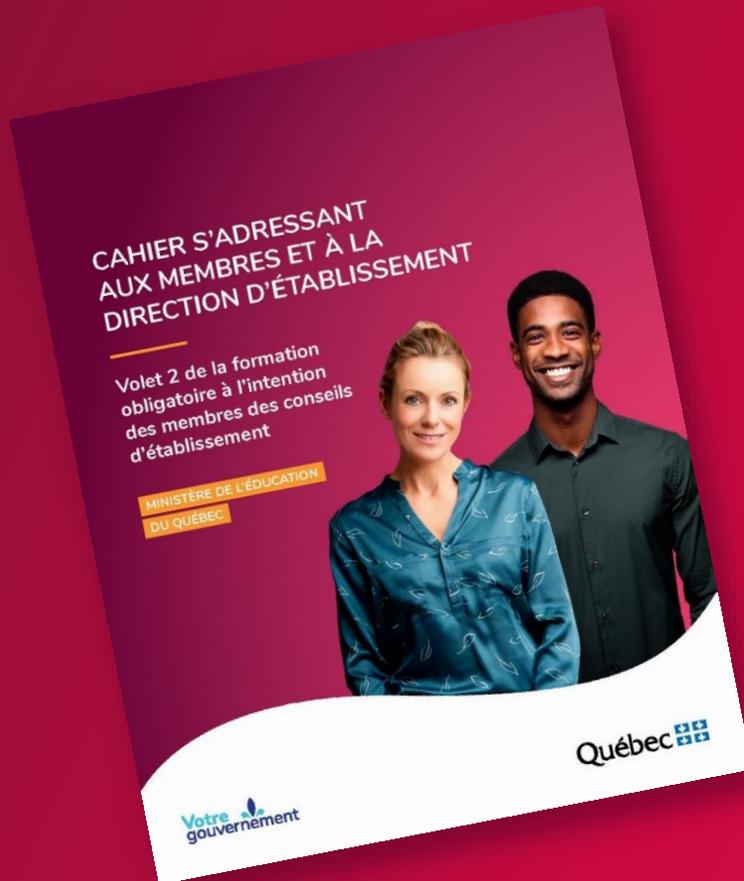
Bloc 1

La formation

- Une nouvelle gouvernance scolaire
- Une formation nationale (la référence officielle)
- Pour un vocabulaire commun, une compréhension partagée, une vision concrète
- Une vulgarisation de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), mais aussi un partage de bonnes pratiques

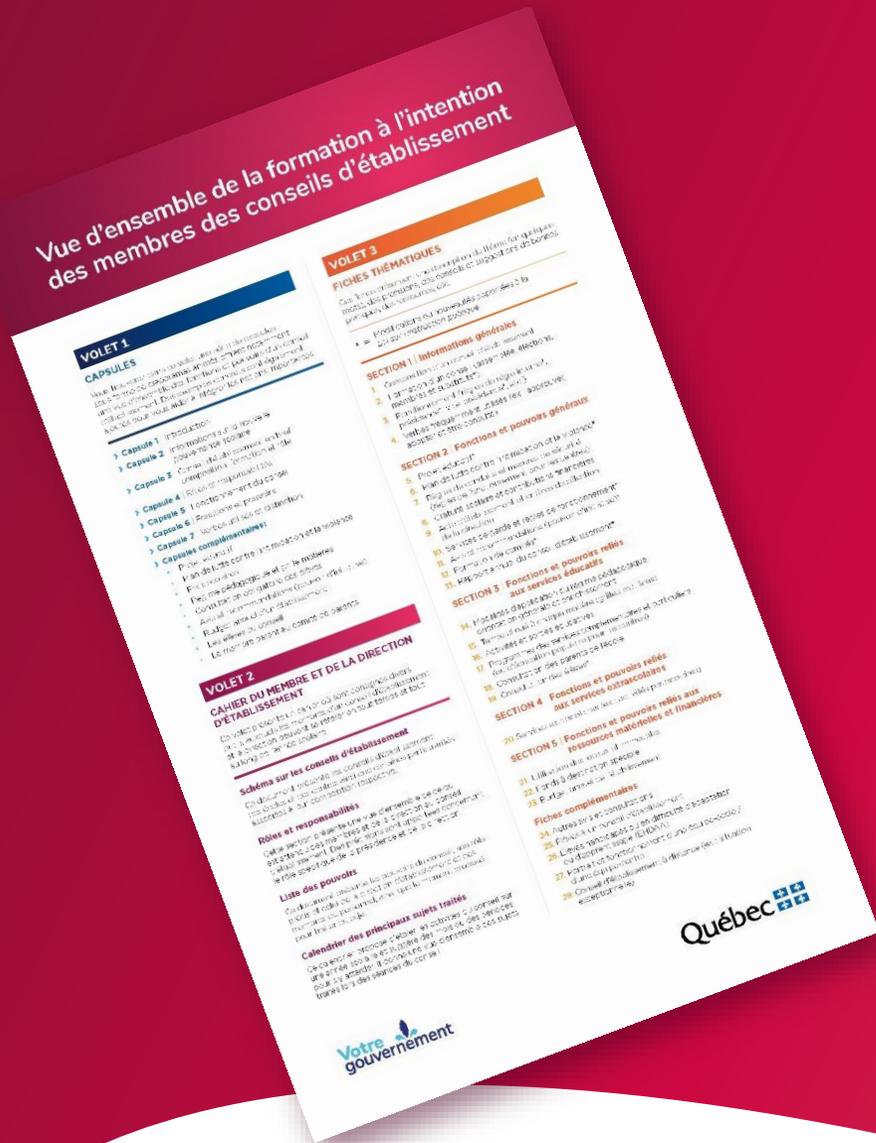


Une collaboration exceptionnelle avec des partenaires du réseau



- Association des directions générales scolaires du Québec (ADGSQ)
- Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES)
- Association québécoise des cadres scolaires (AQCS)
- Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et ses trois fédérations du secteur scolaire :
 - Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)
 - Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ)
 - Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ)
- Confédération des syndicats nationaux (CSN) :
 - Fédération des employées et employés de services publics de la CSN (Secteur scolaire, FEESP-CSN)
- Fédération autonome de l'enseignement (FAE)
- Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ)
- Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
- Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE)
- Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ)

Vue d'ensemble de la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement



Présentation du site Web

- Lien Web facilement accessible par la recherche « conseil d'établissement »
- 3 volets : capsules, cahier et fiches

Présentation d'une fiche

- Contextualisation de la thématique
- Rôles et responsabilités du CE
- Bonnes pratiques
- Principaux articles de loi
- Questions à se poser



Réponses à des questions fréquentes

- Qui doit suivre la formation?
- Quels sont les éléments de base obligatoires?
- Y a-t-il une attestation?



Avez-vous des questions?

Écrivez-nous!

gouvernance@education.gouv.qc.ca



Bloc 2

Les 4 nouveautés des pouvoirs du conseil d'établissement



La formation obligatoire des membres

- Les modalités de suivis sont sous la responsabilité des comités de gouvernance et d'éthique de chaque conseil d'administration.
- Le développement d'une compréhension commune des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement pour que tous les membres, parents, membres du personnel et de la communauté exercent pleinement leur rôle dans un esprit de collégialité



La consultation auprès des élèves

Fiche 19

- Obligatoire : au moins une fois par an
- Sous la responsabilité des membres du CE
- Fonctionnement de l'école ou du centre
 - Offre d'activités parascolaires
 - Aménagement des lieux communs



Avez-vous des questions?

Écrivez-nous!

gouvernance@education.gouv.qc.ca



Invitation d'une équipe de l'Université Laval qui souhaite :

- Recueillir la perspective des parents impliqués au sein d'instances scolaires.
- Dresser un portrait représentatif des parents impliqués au sein de ces instances.
- Identifier les facteurs facilitant et entravant leur participation ainsi que leur persévérance dans celles-ci.

Voici l'adresse pour prendre connaissance de leur invitation :

https://www.fse.ulaval.ca/fichiers/site_psparents/documents/invitation.fr.pdf



Le pouvoir d'agir tous ensemble!

gouvernance@education.gouv.qc.ca

